

Premier cap franchi pour le budget des soins de santé

26,5 milliards d'euros: c'est le budget proposé par le gouvernement pour les soins de santé en 2019. Cette enveloppe a été approuvée lundi dernier au sein du Comité de l'assurance de l'Inami. Une majorité s'est dégagée tant sur le banc des mutualités que sur celui des prestataires de soins. Les partenaires sociaux y siègent également, mais avec une voix consultative.

Initialement, un déficit de plus de 500 millions d'euros avait été annoncé, dont 338,5 millions rien que pour les dépenses de médicaments. Ce déficit avait toutefois été corrigé lors du conclave budgétaire de l'été dernier en réestimant les dépenses pharmaceutiques.

L'Absym déçue

Le syndicat médical Absym s'est abstenu lors du vote, déplorant qu'il n'y ait pas de marge pour de nouvelles initiatives, suite au dérapage dans le secteur du médicament. L'Absym aurait souhaité une revalorisation des honoraires des médecins à 30 euros par consultation. Pour ce faire, il aurait fallu libérer un budget de 255 millions d'euros réparti sur quatre ans. Les deux autres syndicats, le Cartel et l'AADM, ont voté en faveur du projet de budget.

Les Mutualités chrétiennes (MC) ont également voté pour, tout en jugeant «trop optimistes» les nouvelles estimations du gouvernement au sujet des dépenses de médicament. «Il est inacceptable que d'autres aient à payer pour des déficits dans un secteur

particulier», estime Jean Hermesse, le patron des MC.

La proposition de budget du Comité de l'assurance sera présentée au Conseil général de l'Inami le 15 octobre. Les médecins ne disposeront plus de droit de vote. **J.-P.B.**

26,5 milliards €

Le Comité de l'assurance a approuvé le budget des soins de santé pour 2019 proposé par le gouvernement qui s'élève à 26,5 milliards d'euros.